Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501075-20251211-DCM_20251211_5-DE

Délibération n° DCM_20251211-5 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le six décembre s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - K. STEPHEN - O. LE NORMAND - I. GAUTIER - M. MARDELE - F. LE MOUEL - C. AMOROS

Absents

M. LETONDEUR

Etaient absents excusés :

A. HOUET - N. BEAUDOIN - V. LOTODE - J. BERLIERE - G. BRIENS - J. LINAY - M. GRIGNON

Secrétaire de séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....18

De présents :.....10

De votants :.....10

DCM_20251211-5 - FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre du pacte fiscal et financier qui lie la Commune à la Communauté de Communes, la Commune bénéficie de deux sources de financements : les fonds endogènes ou Fonds de Concours en maîtrise de Liffré-Cormier Communauté et des fonds exogènes issus de financements extérieurs (Etat, Département...) partagés entre les neuf communes de Liffré-Cormier Communauté.

La commune a réalisé un certain nombre d'investissements pour lesquels il est proposé de faire des demandes de fonds de concours auprès Liffré-Cormier Communauté. Pour rappel, ces fonds de concours ne peuvent excéder la part versée par la Commune. Les projets pour lesquels des fonds de concours sont demandés dans la limite maximale de la part versée par la Commune sont :

Projet financé	Montant des dépenses HT	Montant du fonds de concours demandé
Eclairage public Parking Maison Intercommunale	12 691,31 € HT	6 300,00 €
Pont de Burette	23 483,00 € HT (46 966 € HT avec part Chasné)	5 450,00 €
Maison du CCAS		*50% de la dépense engagée*

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501075-20251211-DCM_20251211_5-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER la demande de fonds de concours auprès de Liffré-Cormier Communauté pour les projets et montants listés ci-dessus ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

